

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Côté :

1 z 12

 AXTON

Préparé conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 tel que modifié

Identifiant : <LMAKMF_BI LMAKMF_BI_FR/K3483/W3810/R3445/2024-06-13/FR/v.1.0

Super Fix Colle Acrylique Intérieur Blanc

1. RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial :	Super Fix Colle Acrylique Intérieur Blanc
Autres noms :	Colle De Montage Acrylique Fix Strong
Contient:	Non applicable
Numéro UFI :	Non applicable
Numéro CAS :	Non applicable
Numéro CE :	Non applicable
Numéro d'index :	Non applicable
Numéro d'enregistrement :	Non applicable
Date de la fiche de données de sécurité:	2024-06-13
Date de mise à jour :	2024-06-13
Version :	1.0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Colle de fixation, pour plinthes, crédences, moulures, porte-manteaux, etc. Si au moins une des deux surfaces que vous devez coller est poreuse (absorbante : plâtre, enduit de ciment, brique, bois, etc.), alors cette colle acrylique vous permettra de tout fixer.

Utilisations déconseillées : Toutes autres que celles listées ci-dessus, ingestion.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : ADEO Services
135 Rue Sadi Carnot
CS 00001 59790 RONCHIN France

Dragon Poland Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością
ul. rtm. Witolda Pileckiego 5, 32-050 Skawina
☎ +48 12 625 75 00
fax: +48 12 637 79 30
www.dragon.com.pl e-mail: info@dragon.com.pl

Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité : technologia5@dragon.com.pl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone : • ☎ 112 (🕒24h/7)
• ☎ +48 12 625 75 00 (🕒8:00 -16:00 📧5/7)

2. RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Côté :

2 z 12

 AXTON

Préparé conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 tel que modifié

Identifiant : <LMAKMF_BI LMAKMF_BI_FR/K3483/W3810/R3445/2024-06-13/FR/v.1.0

Super Fix Colle Acrylique Intérieur Blanc

Dangers dus aux propriétés **Pas classé.**

physiques et chimiques :

Risques pour l'homme : **Pas classé.**

Risques environnementaux **Pas classé.**

:

2.2. Éléments d'étiquette

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogramme :

Non applicable.

Mot d'ordre :

Non applicable.

Mentions indiquant le type de danger :

Non applicable.

Éléments d'étiquetage supplémentaires :

EUH208 Contient un mélange post-réactionnel de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3:1) et de 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut provoquer une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Produit traité avec des biocides :

tétrahydro-1,3,4,6-tétrakis(hydroxyméthyl)imidazo[4,5-d]imidazolo-2,5(1H,3H)-dione;

mélange réactionnel de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3:1),

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one,

2-méthyl-2H-isothiazol-3-one ;

bronopol ;

Mentions concernant les conditions d'application en toute sécurité :

Non applicable.

2.3. Autres dangers

Aucune des substances contenues dans le mélange ne répond aux critères PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006. Aucune des substances répertoriées dans cette FDS ne figure sur la liste de l'article 59 pour ses propriétés de perturbation endocrinienne, et aucune des substances contenues dans ce mélange n'est identifiée comme perturbateur endocrinien conformément aux critères établis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

3. RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Il s'agit d'un mélange- non applicable. Voir les détails dans la section 3.2.

3.2. Mélanges

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Côté :

3 z 12

 AXTON

Préparé conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 tel que modifié

Identifiant :  <LMAKMF_BI  LMAKMF_BI_FR/K3483/W3810/R3445/2024-06-13/FR/v.1.0

Super Fix Colle Acrylique Intérieur Blanc

Nom de la substance : 1,2-benzoisothiazol-3(2H)-one				
Numéro d'index :	Numéro CAS :	Numéro CE :	Numéro d'enregistrement :	Concentration [% w/w] :
613-088-00-6	2634-33-5	220-120-9	01-2120761540-60-XXXX	0,005- <0,05
Dangers dus aux propriétés physiques et chimiques :	Pas classé.			
Risques pour l'homme :	Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, catégorie 4 H302 Nocif en cas d'ingestion. Skin Irrit. 2 Corrosif pour la peau, catégorie 2 H315 - Irritant pour la peau. Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves, catégorie 1 H318 - Provoque de graves lésions des yeux. Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. Acute Tox. 2 Toxicité aiguë, catégorie 2 H330 Mortel par inhalation.			
Risques environnementaux :	Aquatic Chronic 1 Danger pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Aquatic Chronic 2 Danger pour le milieu aquatique, catégorie 2 H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.			
Limites de concentration spécifiques :	Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,036%			
Coefficient M :	Aquatic Acute 1: M=1 Aquatic Chronic 1 : M=1			
Estimation de la toxicité aiguë (ATE) :	LD50 (par voie orale, rat)		>2000 mg/kg	
	LD50 (peau, rat)		597 mg/kg	
Caractérisation des particules qui définit la nanoparticule :	Non applicable.			

Nom de la substance : Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6]. (3:1)				
Numéro d'index :	Numéro CAS :	Numéro CE :	Numéro d'enregistrement :	Concentration [% w/w] :
613-167-00-5	55965-84-9	--	01-2120764691-48-XXXX	0,00015- <0,0015
Dangers dus aux propriétés physiques et chimiques :	Pas classé.			
Risques pour l'homme :	Acute Tox. 3 Toxicité aiguë, catégorie 3 H301 Toxique en cas d'ingestion. Acute Tox. 2 Toxicité aiguë, catégorie 2 H310 Mortel par contact cutané. Skin Corr. 1C Corrosif pour la peau, catégorie 1C H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves, catégorie 1 H318 - Provoque de graves lésions des yeux. Acute Tox. 2 Toxicité aiguë, catégorie 2 H330 Mortel par inhalation.			
Risques environnementaux :	Aquatic Acute 1 Danger pour le milieu aquatique – danger à court terme, catégorie 1 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques. Aquatic Chronic 1 Danger pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.			
Limites de concentration spécifiques :	Sens. cutanée 1A; H317: C ≥ 0,0015 %			

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Côté :

AXTON

Préparé conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 tel que modifié

Identifiant : <LMAKMF_BI LMAKMF_BI_FR/K3483/W3810/R3445/2024-06-13/FR/v.1.0

4 z 12

Super Fix Colle Acrylique Intérieur Blanc

Coefficient M :	Irrit. oculaire 2; H319: 0,06% ≤ C < 0.6% Irrit. cutanée 2; H315: 0,06% ≤ C < 0.6% Corr. cutanée 1C; H314: C ≥ 0.6%
Estimation de la toxicité aiguë (ATE) :	Aquatic Chronic 1: M=100 Aquatic Acute 1: M=1
Caractérisation des particules qui définit la nanoparticule :	LD50 (par voie orale, rat) 200- 1000 mg/kg LD50 (peau, rat) 550 mg/kg
	Non applicable.

4. RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Voies respiratoires :	En cas de malaise, éloigner la personne affectée de la zone d'exposition. Lui assurer la tranquillité. Si la gêne et les symptômes persistent, consultez un médecin.
Contact avec la peau :	Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés/imprégnés. Laver soigneusement la peau contaminée avec de l'eau et du savon ou un détergent doux, puis rincer abondamment à l'eau. Consulter un médecin si des symptômes d'irritation apparaissent et persistent.
Contact avec les yeux :	Rincer immédiatement les yeux contaminés avec un jet d'eau continu, retirer les lentilles de contact (le cas échéant) et continuer à rincer pendant environ 15 minutes. Gardez les paupières grandes ouvertes et bougez le globe oculaire pendant la chasse d'eau. Consulter un médecin si des symptômes d'irritation apparaissent et persistent. REMARQUE : N'utilisez pas un jet d'eau trop puissant pour ne pas endommager la cornée.
Appareil gastro-intestinal :	En cas d'ingestion du produit, rincer la bouche et transporter la personne affectée à l'air frais, lui procurer de la chaleur et du repos. Si le produit a été avalé et que la personne est consciente, donnez-lui à boire une petite quantité d'eau. En cas d'apparition de symptômes ou de gêne, appelez un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas de données.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

traitement symptomatique. **Conseils pour le médecin**: Ne rien donner par la bouche à une personne inconsciente et ne pas provoquer de vomissements. **Montrer la fiche de données de sécurité, l'étiquette ou l'emballage au personnel médical** qui fournit l'assistance.

5. RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :	Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des agents d'extinction adaptés à l'environnement de combustion.
Moyens d'extinction inappropriés :	N'éteignez pas le feu avec un jet d'eau, car cela propagerait l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Il ne s'agit pas d'un mélange inflammable et explosif. Éviter d'inhaler les produits de la combustion- peut présenter des risques pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Côté :

5 z 12

AXTON

Préparé conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 tel que modifié

Identifiant : <LMAKMF_BI LMAKMF_BI_FR/K3483/W3810/R3445/2024-06-13/FR/v.1.0

Super Fix Colle Acrylique Intérieur Blanc

Utiliser un équipement de protection standard adapté aux incendies.

6. RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Soyez prudent, les déversements peuvent rendre les surfaces glissantes. Éviter le contact direct avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle lors de l'élimination du mélange.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts, l'eau ou le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir le produit répandu avec des matériaux non combustibles. Transférer le produit collecté et les autres matériaux contaminés dans des conteneurs ou récipients appropriés en vue de leur récupération ou de leur élimination en toute sécurité.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer également aux sections 8 et 13 de la fiche de données de sécurité.

7. RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prévention des incendies et des explosions : Respecter les règles d'hygiène de base : ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail, se laver les mains avec de l'eau et du savon chaque fois que l'on termine son travail, ne pas laisser ses vêtements se salir.

Prévention des intoxications : Utiliser un équipement de protection individuelle comme indiqué dans la section 8 de la fiche de données de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage d'origine, fermé, dans un endroit sec et frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2.

8. RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs de MPRL, MPPT, NDSP et DSB : 1,2-benzoisothiazol-3(2H)-one
Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6].(3:1)

Valeurs DNEL et PNEC : 1,2-benzoisothiazol-3(2H)-one

DNEL population générale (inhalation, exposition à long terme, troubles systémiques)	1,2 mg/m ³
DNEL population générale (peau, exposition à long terme, systémique)	0,345 mg/kg pc/24h
DNEL employé (peau, exposition à long terme, troubles systémiques)	0,966 mg/kg pc/24h
DNEL employé (inhalation, exposition à long terme, troubles systémiques)	6,81 mg/m ³
PNEC eau douce	4,03 µg/L
PNEC eau de mer	0,403 µg/L

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Côté :

6 z 12

AXTON

Préparé conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 tel que modifié

Identifiant : <LMAKMF_BI LMAKMF_BI_FR/K3483/W3810/R3445/2024-06-13/FR/v.1.0

Super Fix Colle Acrylique Intérieur Blanc

PNEC sédiments eau douce	49,9 µg/kg
PNEC sédiments eau de mer	4,99 µg/kg
PNEC sol	3000 µg/kg
Station d'épuration PNEC	1030 µg/L
<u>Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6], (3:1)</u>	
DNEL population générale (inhalation, exposition à long terme, troubles locaux)	0,02 mg/m ³
DNEL population générale (inhalation, exposition à court terme, troubles locaux)	0,04 mg/m ³
DNEL population générale (par voie orale, exposition à long terme, troubles systémiques)	0,09 mg/kg pc/24h
DNEL population générale (par voie orale, exposition à court terme, troubles systémiques)	0,11 mg/kg pc/24h
DNEL employé (inhalation, exposition à court terme, troubles locaux)	0,04 mg/m ³
DNEL employé (inhalation, exposition à long terme, troubles locaux)	0,02 mg/m ³
PNEC eau douce	3,39 µg/L
PNEC eau de mer	3,39 µg/L
PNEC sédiments eau douce	27 µg/kg
PNEC sédiments eau de mer	27 µg/kg
PNEC sol	10 µg/kg
Station d'épuration PNEC	230 µg/L

• Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 établissant une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CEE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (JO L 142 du 16.6.2000, p. 47-50, telle que modifiée).

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de contrôle technique appropriées : Une ventilation générale et/ou une aspiration locale sont recommandées pour maintenir la concentration de l'agent nocif dans l'air en dessous des limites de concentration fixées. L'extraction locale est préférable car elle permet de contrôler les émissions à la source et d'éviter qu'elles ne se répandent dans la zone de travail.

Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux ou du visage : Il est recommandé d'équiper le lieu de travail d'un pulvérisateur d'eau pour le lavage des yeux. Aucune précaution n'est requise, mais le port de lunettes de sécurité est recommandé.

Protection de la peau : Il est recommandé de changer les gants régulièrement et de les remplacer immédiatement en cas de signes d'usure, de dommages (déchirures, perforations) ou de changements d'aspect (couleur, élasticité, forme). Aucune précaution particulière n'est requise, mais pour minimiser le risque, il est recommandé que le personnel porte des vêtements de protection, des chaussures de travail antidérapantes et des gants, par exemple des gants en nitrile d'une épaisseur > 0,1 mm et d'un temps de pénétration > 480 minutes.

Protection respiratoire : Dans des conditions normales, avec une ventilation suffisante, ils ne sont pas nécessaires. En cas de ventilation insuffisante, utiliser des masques avec absorbeurs P2 ou des appareils respiratoires.

Contrôle de l'exposition de l'environnement naturel : Éviter le rejet dans le sol, les eaux usées et les cours d'eau.

9. RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Côté :

7 z 12

 AXTON

Préparé conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 tel que modifié

Identifiant : <LMAKMF_BI LMAKMF_BI_FR/K3483/W3810/R3445/2024-06-13/FR/v.1.0

Super Fix Colle Acrylique Intérieur Blanc

(a) État physique	Liquide visqueux
(b) Couleur	Blanc
(c) Odeur	Caractéristique
(d) Point de fusion/point de congélation	Pas de données
(e) Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas de données
(f) Inflammabilité	Non applicable
(g) Limites inférieure et supérieure d'explosion	Pas de données
(h) Point d'éclair	Pas de données
(i) Température d'auto-inflammation	Pas de données
(j) Température de décomposition	Pas de données
(k) pH	Pas de données
(l) Viscosité cinématique	Pas de données
(m) Solubilité	Soluble dans l'eau
(n) Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non applicable pour les mélanges
(o) Pression de vapeur	Pas de données
(p) Densité et/ou densité relative	1,44 ± 0,05 g/cm ³ à 20°C
(q) Densité de vapeur relative	Pas de données
(r) Caractéristiques des particules	Utilisation pour les solides uniquement

9.2. Autres informations:

Informations sur les classes de danger physique :	Voir section 9.1
Autres caractéristiques de sécurité :	Non applicable

10. RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Le mélange n'est pas réactif dans des conditions normales.
10.2. Stabilité chimique	Le produit n'est pas réactif lorsqu'il est stocké et utilisé conformément aux instructions.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Il n'y a pas de réactions dangereuses dans des conditions normales.
10.4. Conditions à éviter	Aucune réaction dangereuse ne se produira si le produit est stocké et utilisé conformément aux recommandations.
10.5. Matières incompatibles	Inconnus.
10.6. Produits de décomposition dangereux	La décomposition thermique ou la combustion peut libérer du monoxyde de carbone et d'autres gaz et vapeurs toxiques. Inconnus. Il ne se décompose normalement pas lorsqu'il est utilisé comme prévu.

11. RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

A) Toxicité aiguë :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Côté :

8 z 12

AXTON

Préparé conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 tel que modifié

Identifiant : <LMAKMF_BI LMAKMF_BI_FR/K3483/W3810/R3445/2024-06-13/FR/v.1.0

Super Fix Colle Acrylique Intérieur Blanc

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

LD50 (par voie orale, rat) >2000 mg/kg

LD50 (peau, rat) 597 mg/kg

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3:1)

LD50 (par voie orale, rat) 200- 1000 mg/kg

LD50 (peau, rat) 550 mg/kg

B) Corrosion/irritation de la peau :	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
(C) Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
D) Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, mais le produit contient un mélange de 5-chloro-2-méthyl-2h-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2h-isothiazol-3-one (3:1) ; 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one et peut provoquer une réaction allergique.
(E) Effet mutagène sur les cellules germinales :	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
F) Cancérogénicité :	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
(G) Toxicité pour la reproduction :	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
H) Effets toxiques sur les organes cibles- exposition unique :	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
I) Effets toxiques sur les organes cibles- exposition répétée :	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
J) Risque d'aspiration :	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Informations sur les effets néfastes des perturbateurs endocriniens sur la santé : Non applicable

Autres informations : Non applicable

12. RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

NOECm (toxicité, calculée) 0,08 mg/L

Très toxique pour l'environnement aquatique.

Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets durables.

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3:1)

EC50 (toxicité, Daphnia, 48h) 0,1 mg/L

NOEC (toxicité, daphnie, 21 jours) 4 mg/L

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Côté :

9 z 12

AXTON

Préparé conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 tel que modifié

Identifiant : <LMAKMF_BI LMAKMF_BI_FR/K3483/W3810/R3445/2024-06-13/FR/v.1.0

Super Fix Colle Acrylique Intérieur Blanc

LC50 (toxicité, poisson – Onchorhynchus mykiss, 96h)	0,22 mg/L
EC50 (toxicité- Skeletonema costatum, 48h)	0,0052 mg/L
EC50 (toxicité, algues- Pseudokirchneriella subcapitata, 72h)	48 mg/L
EC20 (toxicité aiguë, boues activées, 3h)	0,97 mg/L
EC50 (toxicité aiguë, boues activées, 3h)	7,92 mg/L
NOEC (toxicité, algues- Pseudokirchneriella subcapitata, 72h)	0,0012 mg/L
NOEC (toxicité- Skeletonema costatum, 48h)	0,00064 mg/L

Autres informations : Non applicable

12.2. Persistance et dégradabilité

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

La substance est biodégradable dans la partie active des sédiments.

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3:1)

Potentiel de dégradation rapide de la matière organique >60 % Test de la bouteille fermée (OECD 301 D) = >60 % Test de simulation de biodégradabilité (selon OCDE 308) 1,82- 1,92 jours Réduction du COD (boues activées, test de Zahn-Wellens, selon OCDE 302 B) 100 % Étude de simulation de boues activées (OCDE 303 A - sur les organismes d'épuration) >80 % Facilement biodégradable(s).

Autres informations : Non applicable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Aucune bioaccumulation n'est prévue.

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3:1)

Il ne s'accumule pas dans les organismes vivants. Coefficient de bioconcentration (BCF) = 3,16 (kalk.) Facteur de bioaccumulation LogPow = ≤0,71

Autres informations : Non applicable.

12.4. Mobilité dans le sol

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Pas de données disponibles.

Mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3:1)

Pas de données.

Autres informations : Non applicable.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune des substances contenues dans le mélange ne répond aux critères PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Informations sur les effets néfastes sur l'environnement des propriétés perturbatrices du système endocrinien :

Non applicable

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données.

13. RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Côté :

10 z 12

AXTON

Préparé conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 tel que modifié

Identifiant : <LMAKMF_BI LMAKMF_BI_FR/K3483/W3810/R3445/2024-06-13/FR/v.1.0

Super Fix Colle Acrylique Intérieur Blanc

Ne pas jeter dans les eaux usées. Ne pas permettre la contamination des eaux de surface ou souterraines. Ne pas jeter dans les décharges municipales. Envisager l'utilisation. La récupération ou l'élimination des déchets doit être effectuée par des organismes agréés conformément à la législation en vigueur. D10 Transformation thermique sur terre. Méthode d'élimination recommandée :

Code des déchets : **08 04 10* Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09**

La récupération ou l'élimination des déchets emballés doivent être effectués conformément aux dispositions de la directive. Emballage réutilisable, après nettoyage, réutilisation. Éliminer les déchets d'emballage dans des incinérateurs professionnels agréés ou dans des installations de traitement/d'élimination des déchets. Méthode d'élimination recommandée :

Code des déchets : **15 01 02 Emballages en plastique**

14. RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Le mélange n'est pas soumis à la réglementation sur le transport des marchandises dangereuses contenues dans : ADR (transport routier) ; RID (transport ferroviaire) ; IMDG (transport maritime) ; OACI/IATA (transport aérien) ;

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	UN / ID- Nie dotyczy
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement	Non applicable
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable
Code pour les restrictions de circulation dans les tunnels	

15. RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

■ RÈGLEMENT (CE) N o 111/2005 DU CONSEIL du 22 décembre 2004 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers.

■ RÈGLEMENT (CE) N o 273/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 11 février 2004 relatif aux précurseurs de drogues

■ DIRECTIVE 2000/39/CE DE LA COMMISSION du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

■ RÈGLEMENT (UE) 2016/425 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

■ EN ISO 374-1:2017 Gants de protection contre les produits chimiques dangereux et les micro-organismes - Partie 1 : Terminologie et exigences relatives au risque chimique.

■ RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

■ RÈGLEMENT (UE) 2015/830 DE LA COMMISSION du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

■ RÈGLEMENT (CE) N o 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006.

■ L' Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

■ RÈGLEMENT (UE) 2016/425 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Côté :

11 z 12

AXTON

Préparé conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 tel que modifié

Identifiant : <LMAKMF_BI LMAKMF_BI_FR/K3483/W3810/R3445/2024-06-13/FR/v.1.0

Super Fix Colle Acrylique Intérieur Blanc

individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE du Conseil.

■ RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fabricant n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

16. RUBRIQUE 16 — Autres informations

Autres informations :

La fiche de données de sécurité a été établie sur la base des informations contenues dans les fiches de données de sécurité fournies par les fabricants et des réglementations en vigueur.

La classification du mélange est basée sur des calculs.

Autres sources de données :

Banque de données IUCLID (Commission européenne- Bureau européen des substances chimiques) ;

ESIS- Système européen d'information sur les substances chimiques (Bureau européen des substances chimiques- European Chemicals Bureau) ;

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne s'appliquent qu'au produit en question et peuvent ne pas être valables ou suffisantes pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou pour d'autres applications.

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité sont destinées à décrire le produit uniquement du point de vue des exigences de sécurité.

L'utilisateur est chargé de créer les conditions d'une utilisation sûre du produit et assume la responsabilité de toutes les conséquences résultant d'une utilisation incorrecte de ce produit.

L'utilisateur du produit est tenu de respecter toutes les normes et réglementations applicables et est responsable de toute responsabilité découlant d'une mauvaise utilisation des informations contenues dans la fiche de données de sécurité ou d'une mauvaise application du produit.

Historique de l'émission de la fiche de données de sécurité

Date de mise à jour	Champ d'application de la mise à jour	Version
2024-06-13	Date de la fiche de données de sécurité	1.0

Explication des abréviations et acronymes figurant dans la fiche de données de sécurité :

vPvB- (Substance) Très persistant et très bioaccumulable
PBT- (Substance) Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC- Concentration estimée sans effet
DNEL- Niveau sans effet
BCF- Facteur de bioconcentration
LD50- Dose à laquelle la mort est observée chez 50 % des animaux testés.
L50- Concentration à laquelle la mort est observée chez 50 % des animaux testés
ECX- Concentration à laquelle une réduction de X% de la croissance ou du taux de croissance est observée
IC50- Concentration à laquelle une inhibition de 50 % du paramètre testé est observée
RID- Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
ADR- Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG- Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA- Association internationale du transport aérien
FDS- Fiche de données de sécurité

Formation :

Sur la manipulation, la santé et la sécurité des substances et mélanges dangereux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Côté :

 AXTON

Préparé conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 tel que modifié

Identifiant :  <LMAKMF_BI  LMAKMF_BI_FR/K3483/W3810/R3445/2024-06-13/FR/v.1.0

12 z 12

Super Fix Colle Acrylique Intérieur Blanc

--- Fin de la fiche de données de sécurité---
